

MESURES DE PROTECTION SANITAIRES COVID-19 A PARTIR DU 6.6.2020

En accord avec les prescriptions émises par *l'ordonnance fédérale et des directives de l'OFSP/olympic* les **mesures** suivantes sont à respecter lors de l'utilisation des installations du TC Courrendlin :

1. Mesures d'hygiène

- lavage fréquent/désinfection des mains
- pas de poignée de main traditionnelle en fin de partie

2. Respect des distances

- fonctionnement normal: 1.5m entre les personnes
- lors de manifestations: 4 m² par personne
- concrètement pour notre club:
 - buvette: présence de 20 personnes au maximum
 - vestiaire hommes: 4 personnes au maximum
 - vestiaire dames: 3 personnes au maximum

3. Rappel concernant le comportement des joueurs

- voir affiche spécifique

4. Manifestations au sein du club:

Elles doivent obligatoirement être **annoncées au responsable Covid-19 du club**, qui assurera le traçage nécessaire et le respect des dispositions cantonales

Le président:

Stefano Caruso

le responsable Covid-19:

Jean-Luc Crevoisier

079 820 70 93